



SAINT-GEORGES D'OLÉRON

ARRÊTÉ N° 2022-61-8.3.3
Réglementant le stationnement et la circulation à l'occasion de travaux
De déploiement de la fibre optique
Ensemble de la commune

La maire de la commune de SAINT- GEORGES -D'OLÉRON,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I-8^{ème}-partie signalisation temporaire - approuvée pour l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;

Vu l'arrêté n° 2020-108-5.5.1 du 11 juin 2020 donnant délégation de fonction et signature à monsieur Jean-Jacques RODRIGUES, cinquième adjoint au maire ;

Vu la demande présentée par l'entreprise CIRCET – rue Pierre Marie Touboulic – 17300 ROCHEFORT ;

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité publique justifie pleinement la limitation ainsi apportée au libre usage de certaines voies en raison de travaux de déploiement la fibre optique 17190 SAINT-GEORGES-D'OLÉRON ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : le 2 mars 2022 au 30 juin 2022

La circulation des véhicules se fera suivant les impératifs du chantier soit par :

- Stationnement interdit dans l'emprise et aux abords des travaux
- Vitesse limitée à 30km/h
- Chaussée réduit au droit de l'intervention
- Alternat par feu ou B15/C18

le passage des véhicules de secours devra être préservé

ARTICLE 2 : La signalisation sera posée et entretenue par l'entreprise chargée des travaux, sera conforme au manuel du chef de chantier.

ARTICLE 3 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 4 :

Ampliations du présent arrêté seront adressées à :

- (1) Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Saint Pierre d'Oléron
- (2) Monsieur le chef du centre de secours de Saint Pierre d'Oléron
- (3) La police municipale
- (4) La société Kéolis en charge du transport scolaire
- (5) La société Nicollin en charge du ramassage des ordures ménagères
- (6) La société Circet

Fait à SAINT-GEORGES-D'OLÉRON, le 2/03/2022

Par délégation, l'adjoint chargé de la voirie
Jean Jacques RODRIGUES